MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Danièle Tremblay, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité

- QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 415 rang Sainte-Catherine, Les Éboulements, sur le lot 6 516 503 du cadastre du Québec.
- QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM151-2023 consiste à :
 - a) Autoriser l'agrandissement d'une propriété avec une marge de recul avant de 6,5 mètres plutôt que 7,5 mètres, tel que prescrit par la grille des spécifications de la zone A-08 du règlement de zonage de la municipalité.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

<u>Procédures d'objections à la dérogation :</u>

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante <u>dtremblay@leseboulements.com</u> au plus tard le 9 juin 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 12 juin 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 29e jour de mai 2023.

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim